Image not found or type unknown

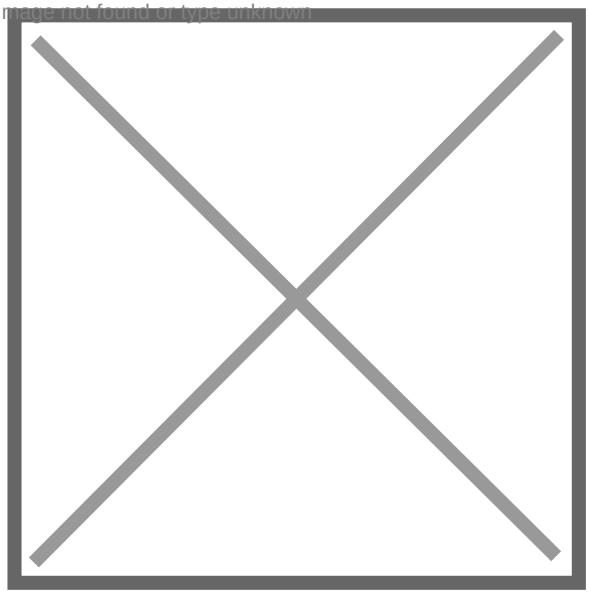

Help: Entreprise agréée sur le devis / plus agréée à la facture

Par **jimbo59**, le **23/01/2011** à **07:44**

Bonjour,
Je crée ce post car je rencontre des problèmes avec une entreprise à laquelle j'ai fait appel pour des travaux d'abattage d'arbres et de coupe de haies et ramassage de feuilles.
2 devis ont donc été signés: 1 pour l'abattage (travail ponctuel) et l'autre pour les haies et les feuilles(2 tailles dans l'année et 4 passage en fin d'année pour les feuilles.
Sur ces 2 devis, il est stipulé; ce qui a motivé mon choix pour cette entreprise là, que celle-ci est **agréée service à la personne et qu'elle donne droit à la récupération de 50% du montant des travaux sur mes impôts.**
Au jour d'aujourd'hui, j'ai réglé par chèque le montant du 1er devis (travil ponstuel d'abattage d'arbres) mais aucune facture acquittée ne m'a été envoyée en retour.
J'ai réglé 60% (30% du début de travaux et 30% en milieu de travaux concernant le second devis).
Les haies ont bel et bien été taillées aux moments opportuns mais 1 seul passage a été réalisé pour le ramassage des feuilles. Cela nécessiterait un deuxième et dernier passage pour que le jardin soit complètement propre.

Début janvier, je demande à ce qu'on m'envoie les factures inhérentes aux montants payés en 2010 pour ma déclaration d'impôts. (soit le montant du 1er devis et les 60% du 2nd).
Je reçois alors uniquement la facture des 60% du 2nd devis, accompagné d'une demande de règlement des 40% de fin de travaux + une lettre me stipulant que je ne pourrai pas recevoir d'attestation fiscale pour ma ristourne d'impôts car l'entreprise n'est **PAS agréée service à la personne**!

J'ai donc, à ce jour d éjà payé 1600 € à l'entreprise qui me réclame les derniers 400 € mais je

ne pourrai pas prétendre à la récupération des 50% de ces sommes sur mes impôts.

Que dois-je donc faire? Payer la fin des travaux alors que çà n'est pas fini?
L'entreprise a donc menti sur son devis en stipulant qu'elle était agréée et du coup, mon préjudice financier est de 50% des frais engagés.
Merci pour vos conseils quant à ce que je suis en droit de réclamer et sur la démarche à adopter.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés